

ÉTATS GÉNÉRAUX DES PÔLES TERRITORIAUX ET DES PAYS

ATELIER L3
TERRITOIRES DE PROJETS : À VOTRE SANTÉ!

LUNDI 08 OCTOBRE 2018 DE 16H40-18H40

Un constat partagé sur la nécessité DE TRANSFORMER LE SYSTÈME DE SANTÉ







L'organisation actuelle est inadaptée et...

... ne répond plus aux attentes des patients



- O **DÉLAIS TROP LONGS** pour un rendez-vous, urgent ou non
- O PROBLÈMES D'ACCÈS AUX SOINS dans certains territoires
- O ABSENCE DE COORDINATION, obligeant le patient à faire lui-même le lien, à organiser ses rendez-vous et ses examens
- O Difficultés à obtenir L'INFORMATION

... est historiquement marquée par de profondes rigidités d'organisation



- O **Exercice isolé** des professionnels de ville
- O CLOISONNEMENT entre la ville et l'hôpital, entre le médico-social et le sanitaire, entre le public et le privé
- O MANQUE D'OUTILS ET DE STRUCTURES DE COORDINATION pour assurer le bon suivi des patients dans les différents territoires

... nourrit le mécontentement des professionnels de santé

- O Course à L'activité et importance des Charges administratives
- O **RECONNAISSANCE INSUFFISANTE** de la qualité des soins et des bonnes pratiques
- O MANQUE DE TEMPS pour soigner
- O Non reconnaissance des efforts et de l'implication individuelle et collective
- O Peu d'évolutions possibles, MANQUE DE PERSPECTIVES dans les carrières
- O Difficultés pour passer d'un **EXERCICE SALARIÉ** à un **EXERCICE LIBÉRAL** ou pour combiner les 2

... est confrontée à des tensions financières croissantes

- O VIEILLISSEMENT de la population, essor des PATHOLOGIES CHRONIQUES, COÛT **ÉLEVÉ** des innovations thérapeutiques
- O Maîtrise des dépenses organisée par une régulation à la baisse des tarifs des prestations versées aux établissements de santé
- O Fréquence des **ACTES INUTILES**, des **PRESCRIPTIONS REDONDANTES** ou des PARCOURS DÉSORGANISÉS DE SOINS
- O ABSENCE DE VALORISATION des bonnes pratiques de suivi et de gestion des parcours

LES AXES PRIORITAIRES AUTOUR DESQUELS S'ARTICULE LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME DE SANTÉ







UN PRÉALABLE à la transformation : L'ENGAGEMENT COLLECTIF de tous les acteurs, professionnels et patients

3 PRINCIPES pour la transformation

Placer le patient au cœur du système et

FAIRE DE LA QUALITÉ DE SA PRISE EN CHARGE LA

BOUSSOLE



Le patron est le patient, la boussole la qualité de sa prise en charge FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS

PAR UN MAILLAGE TERRITORIAL DE PROXIMITÉ

ET UNE GRADATION DES SOINS



Le patient doit trouver la juste réponse à son besoin de soins en proximité REPENSER LES MÉTIERS
ET LES MODES D'EXERCICE



Il faut permettre aux soignants de continuer à faire leur métier dans de meilleures conditions

FAVORISER LA QUALITÉ ET REPLACER LE PATIENT AU CENTRE DU SYSTÈME







PASSER D'UNE LOGIQUE D'ACTES ISOLÉS À UNE LOGIQUE DE PARCOURS DE SOINS

→ Améliorer la qualité de la prise en charge globale des patients au travers de parcours coconstruits et validés par les professionnels de santé

→ Concrètement



Dès **2019**

La définition de parcours pour **L'INSUFFISANCE CARDIAQUE** et **L'OSTÉOPOROSE**Le financement au forfait pour **2 PATHOLOGIES CHRONIQUES (DIABÈTE ET INSUFFISANCE RÉNALE)** à l'hôpital

L'AUGMENTATION DE 60 à 300 MILLIONS D'€ de l'enveloppe de financement de la qualité au sein des hôpitaux

En

2022

Le financement de tous les acteurs du système de santé sur un modèle ternaire : **QUALITÉ, ACTIVITÉ, FORFAIT**

LE FINANCEMENT AU FORFAIT des principales pathologies chroniques L'actualisation des **NOMENCLATURES**

FAVORISER LA QUALITÉ ET REPLACER LE PATIENT AU CENTRE DU SYSTÈME







MESURER LA SATISFACTION DES PATIENTS ET DÉVELOPPER LES OUTILS D'INFORMATION

→ Rendre plus accessible l'information sur notre système de santé pour permettre aux patients d'être de véritables acteurs de leurs parcours de soins

→ Concrètement



Dès

2019

L'extension de LA MESURE DE LA SATISFACTION DU PATIENT aux soins de suite et de réadaptation (SSR), à l'hospitalisation à domicile (HAD) et aux EHPAD

En

2022

L'intervention de **PATIENTS EXPERTS** dans la formation des professionnels L'accès de tout patient à son **ESPACE NUMÉRIQUE PATIENT** et à une information éclairée sur la qualité des prises en charge, à toutes les étapes de son parcours

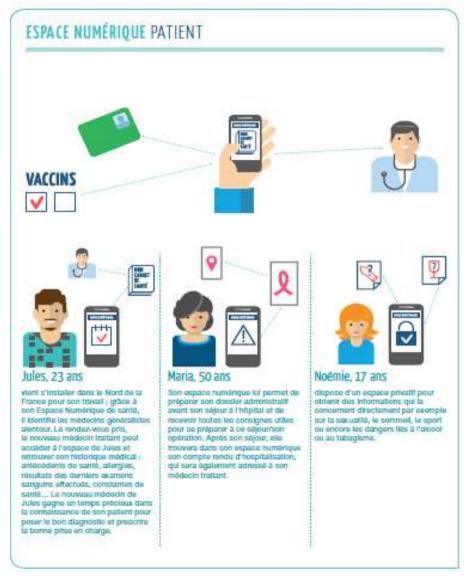
Une rémunération au forfait modulée à la Qualité pour les pathologies chroniques les plus fréquentes

FOCUS: L'ESPACE NUMÉRIQUE PATIENT





Une interaction facilitée avec les professionnels de santé et une meilleure information



Créer un collectif de soins au service des patients







AMENER LES PROFESSIONNELS VERS UNE ORGANISATION PLUS COLLECTIVE EN LIBÉRANT DAVANTAGE DE TEMPS POUR LA PRÉVENTION ET LES SOINS

→ Favoriser les formes d'exercice collectif pour une meilleure prise en charge de la population sur le territoire

Concrètement



Dès **2019**

Le développement et l'accompagnement financier des **communautés PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ (CPTS)** et des structures d'exercice coordonné

La mise en place des **ASSISTANTS MÉDICAUX**La création de 400 postes de **MÉDECINS GÉNÉRALISTES À EXERCICE PARTAGÉ**

En

2022

1 000 CPTS et 2 000 STRUCTURES D'EXERCICE COORDONNÉ (maisons et centres de santé)

Des assistants médicaux en soutien de L'EXERCICE COLLECTIF

DES BOUQUETS DE SERVICES NUMÉRIQUES adaptés aux usages des professionnels, agiles et « communiquant » entre eux

Focus: LES CPTS







Un espace d'organisation et de coordination des professionnels de santé de ville autour d'une population donnée

- → de 20 000 à plus de 100 000 habitants
- → Coopération des professionnels de ville avec les établissements de santé et médico-sociaux, publics et privés, de leur territoire, pour une meilleure prise en charge des patients souffrant de pathologies chroniques engagés dans des parcours de soins complexes

6 MISSIONS PRIORITAIRES:

- O PRÉVENTION
- O GARANTIE D'ACCÈS AU MÉDECIN TRAITANT
- O RÉPONSE AUX SOINS NON PROGRAMMÉS
- O ACCÈS À DES SOINS DE RECOURS DANS DES DÉLAIS APPROPRIÉS
- O SÉCURISATION DES TRANSITIONS VILLE-HÔPITAL
- O MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES FRAGILES, ÂGÉES OU POLY-PATHOLOGIQUES

FOCUS: LES ASSISTANTS MÉDICAUX







Redonner du temps aux médecins pour leur permettre de se concentrer sur le cœur de leurs missions :

- → soigner les patients et coordonner leurs parcours
- → s'engager plus fortement dans des démarches de prévention.

Des missions d'assistance des médecins et d'aide au parcours des patients :

- accueil des patients
- o recueil de certaines données et constantes
- o vérification de l'état vaccinal et du dépistage
- o mise à jour des dossiers et de gestion de l'aval de la consultation (pré-remplissage de documents administratifs, prise de rendez-vous avec les spécialistes, programmation des admissions en établissement hospitalier...)

3 CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ AU FINANCEMENT DES ASSISTANTS MÉDICAUX :

- O EXERCER EN CABINET DE GROUPE
- O ÊTRE INSCRIT DANS UN EXERCICE COORDONNÉ (NOTAMMENT EN CPTS) OU S'ENGAGER À Y ENTRER RAPIDEMENT
- O APPORTER UN BÉNÉFICE MESURABLE À LA POPULATION EN TERMES D'ACCÈS AUX SOINS ET DE QUALITÉ DES SOINS (NOMBRE DE PATIENTS SUIVIS, DÉLAIS DE RENDEZ-VOUS...).

CRÉER UN COLLECTIF DE SOINS AU SERVICE DES PATIENTS







ACCOMPAGNER LA RÉORGANISATION DES HÔPITAUX POUR DES SOINS DE QUALITÉ EN PROXIMITÉ

Recentrer chaque hôpital sur les soins (soins de proximité, soins spécialisés ou ultraspécialisés) pour lesquels il est le plus compétent afin de mieux s'adapter aux besoins de la population

→ Concrètement



Dès

2019

Les travaux pour labelliser les premiers « HÔPITAUX DE PROXIMITÉ » en 2020

En

2022

La définition de **PROJETS DE SANTÉ DE TERRITOIRE** partout en France **500 à 600 HÔPITAUX DE PROXIMITÉ** reconnus avec une gouvernance et un financement adaptés

Des activités de soins intégralement réorganisées entre **PROXIMITÉ**, **SOINS SPÉCIALISÉS**, **SOINS ULTRA-SPÉCIALISÉS**

FOCUS: LES HÔPITAUX DE PROXIMITÉ







Préserver la qualité de vie des patients, qui resteront près de leur domicile et de leurs proches

Parmi leurs missions:

- assurer des activités hospitalières de proximité : médecine polyvalente, soins aux personnes âgées, soins de suite et de réadaptation
- proposer des consultations avancées de spécialités médicales et chirurgicales avec le support des établissements voisins
- disposer selon les besoins du territoire de plateaux techniques ouverts aux professionnels de santé de ville (imagerie, biologie et explorations), d'équipes mobiles, d'équipements de télémédecine
- → UNE OUVERTURE SUR LA VILLE AVEC LA

 PARTICIPATION DE REPRÉSENTANTS DES

 CPTS À LEURS COMMISSIONS

 MÉDICALES D'ÉTABLISSEMENT (CME) ET À

 LEURS CONSEILS DE SURVEILLANCE
- → UNE GOUVERNANCE LOCALE FORTE

 GARANTIE AUX HÔPITAUX DE PROXIMITÉ

 (S'ILS SONT DE STATUT PUBLIC) PAR

 LES GROUPEMENTS HOSPITALIERS DE

 TERRITOIRE (GHT)
- → UN MODÈLE DE FINANCEMENT ADAPTÉ
 AUX SPÉCIFICITÉS DE LEURS MISSIONS

FOCUS: LES GROUPEMENTS HOSPITALIER DE TERRITOIRE





● ▶ Agence Régionale de Santé Grand Est

Approfondir le dispositif des GHT pour l'organisation des soins hospitaliers de manière cohérente avec les besoins du territoire.

- Aller vers davantage d'intégration dans les organisations médicales et soignantes.
- Encourager les synergies entre les GHT et les établissements privés et sortir du tout concurrence.

- → CRÉATION DANS CHAQUE GHT D'UNE COMMISSION MÉDICALE DE GROUPEMENT POUR ACCOMPAGNER LE DÉPLOIEMENT DU PROJET MÉDICAL PARTAGÉ.
- → LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES MÉDICALES SERA UNE COMPÉTENCE MUTUALISÉE POUR APPUYER LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS MÉDICO-SOIGNANTS PARTAGÉS.
- → UN DROIT D'OPTION SERA PROPOSÉ AUX ÉTABLISSEMENTS QUI SOUHAITENT ALLER VERS PLUS D'INTÉGRATION POUR EXPÉRIMENTER DE NOUVEAUX MODES DE GOUVERNANCE, MUTUALISER DE NOUVELLES COMPÉTENCES.
- → LA PROCÉDURE DE FUSION DES ÉTABLISSEMENTS AU SEIN DES GHT SERA SIMPLIFIÉE.
- → GHT ET ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS AURONT L'OBLIGATION DE PASSER CONVENTION SUR LES FILIÈRES D'INTÉRÊT COMMUN NON CONCURRENTIEL.

FOCUS: LA PSYCHIATRIE ET LA SANTÉ MENTALE, **ÉLEVÉES AU RANG DE PRIORITÉ**





■ Agence Régionale de Santé

GraDans la continuité des mesures de la feuille de route psychiatrie et santé mentale présentée le 28 juin 2018

- Obligation d'ici juillet 2020 de mettre en œuvre les projets territoriaux de santé mentale (PTSM) dans les territoires
- O Augmentation du nombre de stages en santé mentale pendant les études de médecine générale pour qu'à terme, chaque étudiant en médecine générale ait eu une expérience dans le champ de la psychiatrie et de la santé mentale
- Développement renforcé de la réhabilitation psychosociale en lançant un appel à projet avec des financements pour les lauréats

DE PRATIQUE AVANCÉE À LA PSYCHIATRIE

- O CRÉATION D'UN FONDS D'INNOVATION EN PSYCHIATRIE
- PRISE EN COMPTE DE LA PSYCHIATRIE PAR LES ARS COMME PRIORITÉ DE L'INVESTISSEMENT DANS LEUR RÉGION
- O FAVORISER L'ACCÈS À LA PÉDOPSYCHIATRIE PAR LA PRIORISATION DES POSTES HOSPITALIERS ET UNIVERSITAIRES ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN PÉDOPSYCHIATRIE
- INFORMATION PLUS LARGE DU GRAND PUBLIC SUR LA SANTÉ MENTALE POUR LUTTER CONTRE LA **STIGMATISATION**

ADAPTER LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS AUX ENJEUX DE LA SANTÉ DE DEMAIN







DIVERSIFIER LES MODES D'EXERCICE POUR ENRICHIR LES PARCOURS DES PROFESSIONNELS ET OFFRIR DE MEILLEURS SOINS AUX PATIENTS

→ Concrètement



Dès **2019**

La création d'une prime pour les professionnels engagés dans des **PROTOCOLES DE COOPÉRATION**

L'extension de la **PRATIQUE AVANCÉE** à d'autres domaines d'intervention L'actualisation des référentiels activités-compétences et de la formation des **AIDES-SOIGNANTS**

En **2022**

Des parcours professionnels diversifiés et des compétences enrichies
Un statut unique de praticien hospitalier et un contrat unique de praticien
contractuel pour mieux répondre à certains besoins de temps médical
Une réforme statutaire pour ouvrir l'exercice à temps non complet aux
professionnels paramédicaux

ADAPTER LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS AUX ENJEUX DE LA SANTÉ DE <u>DEMAIN</u>







RÉFORMER LES ÉTUDES DE SANTE POUR DES MODES D'EXERCICE PARTAGÉS ET PLURI-PROFESSIONNELS

→ Concrètement



Dès **2019**

LA 1^{ère} rentrée en IFSI selon de nouvelles modalités de sélection dans ParcoursSup

La généralisation du **SERVICE SANITAIRE**

La redéfinition du cadre futur des **ÉTUDES DE SANTÉ** (dans le cadre d'une loi) La rénovation du **2**^{ÈME} **CYCLE DES ÉTUDES DE SANTÉ**

En

2022

La suppression du **NUMÉRUS CLAUSUS** dès 2020 et la refonte complète des **ÉTUDES EN SANTÉ**

Un 2^{èME} ET UN 3^{èME} CYCLE DES ÉTUDES MÉDICALES totalement rénovés

FOCUS: LA SUPPRESSION DU NUMÉRUS CLAUSUS ET LA RÉNOVATION DE L'ACCÈS AUX FORMATIONS DE SANTÉ







Dans la continuité de la loi « orientation et réussite des étudiants et des expérimentations d'alternatives à la PACES »

- Former le nombre de professionnels de santé dont les territoires ont besoin
- Favoriser l'accès aux études de santé de jeunes d'origines diverses, issus de tous les territoires
- Favoriser l'orientation progressive, les passerelles entre les filières, la possibilité de reprendre des études et de changer de métier
- Supprimer le numérus clausus
- Recruter les étudiants en médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique à partir de cursus de licence divers, spécialisés en santé ou généralistes

DE LA SANTÉ

- O PERMETTRE, DANS UN CADRE NATIONAL, AUX UNIVERSITÉS D'ADAPTER LEURS DISPOSITIFS À LEURS CAPACITÉS DE FORMATION ET AUX BESOINS DE LEUR TERRITOIRE
- O INSCRIRE TOUS LES ÉTUDIANTS EN SANTÉ À L'UNIVERSITÉ POUR UN ACCÈS DE TOUS AUX DROITS ET SERVICES
- O FAVORISER LE BIEN-ÊTRE DES ÉTUDIANTS ET LES
 ACCOMPAGNER DANS LA DÉFINITION DE LEURS PROJETS

FOCUS SUR UN NOUVEAU MÉTIER : INFIRMIÈRE EN PRATIQUES AVANCÉES

- → Textes publiés en juillet 2018
- → Conditions pour exercer en pratique avancée :
 - diplôme d'IPA
 - 3 années minimum d'exercice en FTP
- → Compétences élargies par rapport à celles de l'infirmier diplômé d'état
- → Entrée en formation des premiers étudiants en septembre 2018
- Domaines d'intervention
 - 1- Pathologies chroniques stabilisées; prévention et polypathologies courantes en soins primaires. La liste des pathologies chroniques stabilisées est établie par arrêté du ministre chargé de la santé
 - 2- Oncologie et hémato-oncologie
 - 3- Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale.



DÉCLINAISON TERRITORIALE DE LA POLITIQUE DE SANTÉ

- → Poursuite du déploiement des contrats locaux de santé (CLS),
 à articuler avec les démarches contractuelles des autres partenaires (contrats de ville)
- → Déploiement des nouvelles formes de contractualisation : contrats formalisant le projet territorial de santé mentale (PTSM) , contrats territoriaux avec les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)
- → veiller aux complémentarités entre les différents dispositifs :
 - articulations en termes de feuille route, d'animation et de gouvernance



ARTICULATION ENTRE CLS/CPTS/CLSM

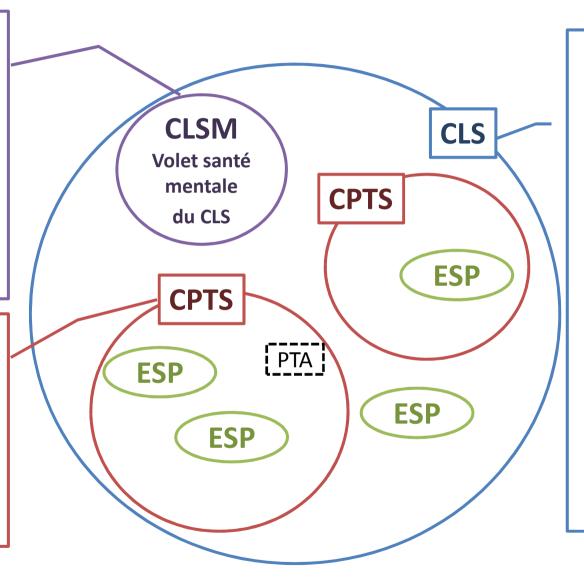
Conseil local de santé mentale (CLSM)

Elus / Etb. Psy
Partenaires
institutionnels et
prof. Du sanitaire,
médico-social,
social, logement,
représentant des
usagers, ...

Contrats territoriaux de santé (CTS) Prof. Libéraux

Etb. Sanitaires,

médico-sociaux, sociaux, ...



Contrat local de santé (CLS)

ARS/Elus (périmètre : EPCI/Pays)

Préfecture
DDCS
Conseil régional
Conseil dpt
CPAM,
Education
nationale, MSA,
Prof. libéraux,
du sanitaire,
médico-social,
social, logement
représentants des
usagers ...



ESP : Equipe de soins primaire (professionnels de santé libéraux) PTA : plateforme territoriale d'appui